

PV du Conseil Municipal du 9 décembre 2025

Membres Présents : S. BONJEAN - S. BURGAT - C. CHEVALIER - M. GOUEFFON - F. JOUANET - D. MOUSSET - D. PAQUERIAUD - I. PETITJEAN - M. SIMON B. TRONCIN - D. VIZIER

ABSENTS : G. BASSET (procuration donnée à Mr TRONCIN) - P. VIMONT (procuration donnée à Mr BONJEAN) - C. POMMIER (procuration donnée à Mme BURGAT)

Secrétaire de séance : S. BURGAT

Le procès-verbal du 05 novembre est validé par le Conseil Municipal.
Le Maire fait lecture des décisions qu'il a prises depuis le 05 novembre.

Ordre du jour :

- ✚ Signature d'une convention de participation avec le centre de gestion pour la prévoyance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de l'Allier a lancé une procédure de mise en concurrence dans le cadre de la prévoyance et qu'à l'issue de celle-ci, le groupement Malakoff Humanis Prévoyance & Diot Siaci a été retenu.

La commune a saisi le CST pour valider une participation de 15€ par mois et par agent qui adhère à ce nouveau contrat. Le CST, en date du 20 Novembre, a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- ✚ Signature d'une convention de participation avec le centre de gestion pour la santé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de l'Allier a lancé une procédure de mise en concurrence dans le cadre de la santé et qu'à l'issue de celle-ci, la MNT a été retenue.

La commune a saisi le CST pour valider une participation de 15€ par mois et par agent qui adhère à ce nouveau contrat. Le CST, en date du 20 Novembre, a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- ✚ Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Aussi, il est proposé de voter l'ouverture des crédits dans la

limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 437 166,25€.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Renouvellement convention territoriale globale avec la CAF

La convention territoriale globale du territoire de Moulins Communauté en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La CTG permet de coordonner et renforcer les actions afin de développer une offre de services adaptée aux besoins des familles et des habitants, en garantissant une meilleure lisibilité des politiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale.

La CTG permet également d'accompagner les communes dans la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance en tant qu'autorités organisatrices.

La procédure de renouvellement de la CTG avec la CAF pour la période 2026-2030 est en cours.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle CTG ainsi que les éventuels avenants qui pourront intervenir au cours de la période.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Autorisation donnée au Maire pour la signature du bail de la boulangerie

Les travaux pour la boulangerie arrivent à leur terme, il convient d'autoriser le Maire à signer un bail de 9 ans avec le porteur de projet, Mr DURANTIN auprès de l'étude notariale du 13 cours Anatole France à Moulins.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Classement des voiries de la ZAC de la Garde dans le domaine public

Suite à l'acquisition par la commune de Bessay, le 21 mars 2025, des voiries des tranches 2 et 3 de la ZAC de la garde, il convient de les intégrer dans le domaine public de la commune. Cette intégration concerne la rue des chênes et la rue des Platanes pour une longueur de 529 ml. La longueur de la voirie totale de la commune est désormais de 25 719 mètres linéaires.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Rétrocession assainissement ZAC de la Garde

Suite à l'acquisition par la commune de Bessay, le 21 mars 2025, des voiries, des espaces verts et des espaces publics des tranches 2 et 3 de la ZAC de la Garde.

Suite à l'intégration de ces voiries dans le domaine public de la commune par délibération du 9 décembre 2025.

Il convient maintenant de mettre à disposition de Moulins Communauté les réseaux d'assainissement, y compris les ouvrages, les équipements et les branchements particuliers situés sous la voirie et ce à titre gratuit.

Il convient d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette mise à disposition.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Décision modificative N°1 - amendes de police

L'arrêté d'attribution des amendes de police a acté le versement d'une somme de 15164 € à comptabiliser au compte 1345 de l'opération 2504. Il avait été inscrit au budget 10 000 € sur le compte 1323. Il convient donc de faire une décision modificative pour changer le montant et l'affectation comptable.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Délibération pour l'ajustement de l'autorisation de programme/crédit de paiement pour l'opération d'achat des locaux commerciaux en VEFA avec EVOLEA

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 24 juin 2025 concernant l'autorisation de programme/crédit de paiement pour l'opération d'achat des locaux commerciaux en VEFA avec EVOLEA. Il convient à présent de réajuster cette dernière en fonction des dépenses et recettes réellement réalisées en 2025.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Questions diverses

Le Maire annonce la plantation de l'arbre de la laïcité ce jour, le 9 décembre aux écoles en présence des enfants, du DDEN, des professeurs des écoles, des services techniques d'un représentant de l'observatoire de la laïcité et des élus .

Il fait le compte-rendu de l'assemblée générale de la pétanque qui s'est déroulée devant une assistance très nombreuse. L'association souhaiterait un terrain qui leur soit dédié. Mr TRONCIN précise que des devis ont été réalisés pour rajouter de l'éclairage au terrain actuel. Le conseil municipal rappelle qu'un bâtiment complémentaire a été construit en 2019 en partenariat avec l'association pour un montant avoisinant les 120 000 € (matériel et éclairage LED inclus), que les demandes de l'association même si certaines ont tardé, ont pour la plupart été satisfaites (changement chauffe-eau, escapade pour accéder à l'étage, ...) que l'espace de jeu et les bâtiments, même s'ils sont parfois occupés par d'autres associations pour des manifestations (marché de terroir, fête foraine, brocante...) restent affectés à l'association, qu'un devis a été fait pour agrandir l'espace éclairé par des projecteurs et donc la zone de jeu. Il est rappelé également que les agents communaux entretiennent régulièrement ces espaces.

Mr Chalmin, architecte choisi pour la micro-crèche a présenté une première esquisse chiffrée à 614 500€ alors que le budget prévu était de 432 000€. Il a proposé un nouveau projet de même surface en modifiant l'architecture à 526 000€. Le permis de construire devrait être déposé avant la fin de l'année.

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 9 janvier à 19h.

Martine GOUFFON fait le compte-rendu du Téléthon. La somme de 1056€ a été récoltée. Les membres du CCAS prépareront samedi matin 13 décembre les 52 colis pour les personnes n'ayant pas pu assister au repas de mars pour raisons de santé.

Bernard TRONCIN annonce que la commune va se doter de feux « intelligents » qui seront posés rue René Fallet vers les entrées du stade à la place des coussins berlinois. Les derniers travaux de la boulangerie ont bien avancé.

Dix mange debout ont été commandés notamment pour la salle polyvalente. Le chauffage de la salle de sport doit être réparé le 10 décembre.

Arrivée de Christophe POMMIER à 20h09.

Michel SIMON annonce que le carré militaire est presque terminé, il reste les inscriptions à repeindre. Le relevage de 18 tombes est en cours. Il remercie Mr BASSET qui a prêté son télescopique pour l'enlèvement d'un gros monument. La pelouse semée avant la Toussaint pousse.

Des discussions sont en cours pour l'organisation des salles au centre socio entre le théâtre et l'aide aux devoirs afin de récupérer de manière permanente la salle en bas à côté du bar qui est souvent demandée entre autre par les familles pour les obsèques.

Dominique VIZIER annonce le repas de la cantine le 19 décembre à la salle des fêtes. Sylvain BONJEAN a assisté à une réunion du SIVOM, les agendas des nourrices seront distribués le mardi 16 décembre. Un véhicule sera mis à disposition de Linda SCHATZ directrice du RPE pour ses déplacements.

Christophe POMMIER a assisté au conseil syndical du SICTOM. La mise en place de la nouvelle collecte de déchets sur la commune serait repoussée à 2027. Il signale que les associations affiliées à une fédération, qui sont témoins de violences sexuelles et sexistes dans le sport, ont la possibilité de faire un signalement à la préfecture.

Sophie BURGAT demande qu'il soit commandé une vitrine d'affichage vers le local pétanque.

Nelly Coisne souhaiterait organiser à Bessay un octobre rose 2026 avec le CIA et les associations. Une réunion du CIA aura lieu début janvier.

Le concert de la sainte Cécile a été bien apprécié.

Didier PAQUERIAUD explique que le premier copil 1% paysage A79 et RN7 eu lieu afin d'aménager en premier lieu la zone d'activité du bout du monde avec une certaine qualité paysagère, cette zone étant à l'entrée du village.

La DREAL présente à cette réunion a confirmé que le projet de CPER 2023/2027 qui doit se signer avec la région AURA avant la fin 2025 prévoit bien un budget de 13,5 millions pour la déviation de Bessay.

Lors du repas de la Sainte Barbe, Jérôme Mussier a annoncé sa démission de son poste de chef de centre.

La société OPALE recherche des agriculteurs pour faire de la méthanisation. Elle a organisé une réunion à la salle vers la poste

Il a été réalisé un calcul comparatif entre le coût salarial de la tonte et l'utilisation d'un robot. Pour un total de 300 heures de tonte par an le coût salarial est d'environ 8000€ contre 5600€ HT pour l'utilisation d'un robot. Cela libérerait du temps aux agents techniques qui ont de plus en plus de surfaces à gérer (ZAC de la Garde, cheminement doux prévu le long du Luzerai L'antenne nécessaire pourrait être mutualisée avec Neuilly le Réal et le coût de l'antenne divisé par 2.

Danièle MOUSSET a assisté à une réunion de la Sologne, il y a de plus en plus de créances impayées. Elle est allée aider pour les TAP musique et a été surprise par l'indiscipline de certains enfants.

Séance levée à 21h15